

ARRÊTÉ DU MAIRE

DÉPARTEMENT CORRÈZE
CANTON TULLE
COMMUNE TULLE
Secrétariat Général DL/SC

Arrêté portant approbation du contrat n°56-003114 souscrit avec REGIS LOC pour la location d'un laser tournant le 17 mai 2024

Le Maire-adjoint,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°31 du 31 mars 2023 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°68 du 27 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jacques SPINDLER, Premier Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle a sollicité, pour les besoins de ses services techniques, la Société REGIS LOC pour la location d'un laser tournant,
- Considérant qu'il convient, à cette fin, de souscrire un contrat avec ladite société,
- Vu le contrat de location n°56-003114 afférent,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le contrat n°56-003114 souscrit avec la Société REGIS LOC – RN89 – 19000 TULLE pour la location le 17 mai 2024 d'un laser tournant n° 36900 FL 1904 – N° de série 5520619 pour les besoins des services techniques de la collectivité.
Le montant total de cette location s'élève à 28,10 € HT soit 33,72 € TTC.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la Ville,
Compte : 613588 - Code : FONCTST/ MACVOI

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE,
- au cocontractant.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légalité le : 17 MAI 2024

Date et Réf. de l'accusé de réception : 17 MAI 2024

ADUS - 17052024

TULLE, le 17 mai 2024

Le Maire-Adjoint,

Jacques SPINDLER



Etabli par Herve Leroy

Rn89
19000 TULLE
Tél 05 55 20 94 94
Email agence.tulle@regisloc.fr

MAIRIE DE TULLE
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

Contact / Tél
Chantier **MAIRIE DE TULLE**
10 RUE FELIX VIDALIN
19012 TULLE CEDEX

Date	N° Client	N° Contrat	N° Commande	Fol
17/05/2024	48072	56-003114	FONCTST	1 / 1

Qté	Description	Type Prix	Tarif Brut	%R	Tarif Net	Ⓛ	MT HT €	
Location du 17/05/2024 au 17/05/2024								
1	LASER TOURNANTN° 36900 FL190A, N° Série 5520619	Jour	32,00	30	22,40	J-1	22,40	
	<i>Adhesion aux nsques 10% sur prix de base par jour de mise à disposition</i>							3,20

Le complement carburant et le nettoyage eventuel sont a la charge du client
Utilisation materiel 8H et/ou 150 Km / jour (ou week-end) Tout depassement entrainera un supplement de loyer
Toute modification de commande doit être communiquee min 48H avant la location sous reserve de penalites de transport La date de fin de location determine la reprise du materiel Attention En cas de modification de la duree de location nous en informer rapidement
Vous acceptez les conditions generales de vente en annexe

Veuillez signer et retourner le present contrat pour acceptation

Nom et Signature **MAIRIE DE TULLE** 

Date 

TOTAL HT	28,10 €
dont ECO PART	2,50 €
MONTANT TVA	5,62 €
TOTAL TTC	33,72 €

Règlement: Virement 30 jours fin de mois le 15